

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020509 – MDE 13/011/02

Action complémentaire sur l'AU 298/01 (MDE 13/046/01 du 27 novembre 2001) et suivantes (MDE 13/014/01 du 12 décembre 2001, MDE 13/001/02 du 1<sup>er</sup> février 2002 et MDE 13/007/02 du 10 mai 2002)

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## « DISPARITION » / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

IRAN

Siamak Pourzand (h), 72 ans, intellectuel et responsable du *Majmue-ye Farhangi-ye Honari-ye Tehran* (Centre culturel de Téhéran)

Londres, le 31 juillet 2002

Le 9 juillet, la Cour d'appel de Téhéran a confirmé la peine d'emprisonnement de onze ans à laquelle avait été condamné l'écrivain Siamak Pourzand.

Le 25 juillet, cet homme aurait passé des « aveux » sur les ondes de la télévision publique. Apparemment affaibli, il aurait déclaré être coupable de toute une série d'accusations portées contre lui, et notamment d'« *entretenir des liens avec des monarchistes et des contre-révolutionnaires* », d'« *espionner et de porter atteinte à la sûreté de l'État* », et de « *susciter la désillusion au sein de la jeunesse* ». Selon les informations recueillies, Siamak Pourzand s'était déjà dit coupable d'accusations similaires le 9 mars.

Amnesty International considère que la procédure dont il a fait l'objet était loin d'être conforme aux normes internationales d'équité des procès, que l'assistance juridique dont il a bénéficié était insuffisante et inadaptée, et que les circonstances dans lesquelles les « aveux » ont été obtenus sont préoccupantes.

Siamak Pourzand aurait fait une crise cardiaque en mai et aurait été privé des soins médicaux qui lui étaient nécessaires. Il serait aujourd'hui en mauvaise santé.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à permettre à Siamak Pourzand de bénéficier des soins médicaux requis par son état de santé, à informer ses proches de son lieu de détention et à autoriser ceux-ci à lui rendre visite régulièrement tant qu'il sera emprisonné ;
- dites-vous préoccupé par le fait que Siamak Pourzand semble avoir été arrêté uniquement parce qu'il a exprimé son opinion, sans recourir à la force ni prôner son usage, et ajoutez que si ces informations sont exactes, cet homme est un prisonnier d'opinion et doit être libéré immédiatement et sans condition ;
- dites-vous inquiet que cet homme ait été privé de la possibilité de bénéficier régulièrement d'une assistance juridique adaptée de son choix ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête indépendante sur les circonstances des récents « aveux » télévisés de Siamak Pourzand.

## APPELS À :

### Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Ayatollah Khamenei, Téhéran, Iran

**Courriers électroniques** : [webmaster@wilayah.org](mailto:webmaster@wilayah.org) (sur la ligne « Objet » (*subject*), indiquez : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* »)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Excellence,*

### Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi  
Ministry of Justice, Park-e Shahr  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Head of Judiciary, Tehran, Iran

**Fax** : + 98 21 879 6671 (Précisez : « *care of Director of International Affairs, Judiciary* ». Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

## COPIES À :

### Commission de l'article 90 (Commission parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la Constitution) :

Mohsen Mirdamadi Najafabadi  
Komisyon-e Asl-e Navad  
Majles-e Shura-ye Eslami  
Imam Khomeini Avenue  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Majles, Tehran, Iran

**Télex** : 21 42 32 ICAI IR

**Fax** : + 98 21 646 1746 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

### Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed  
Mohammad Khatami  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : President Khatami, Tehran, Iran

**Courriers électroniques** : [khatami@president.ir](mailto:khatami@president.ir)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

### Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi  
Ministry of Foreign Affairs  
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Foreign Affairs Minister, Tehran, Iran

**Fax** : + 98 21 390 1999 (précisez : « *Care of Ms Peymaneh Haste'i, Human Rights Office, Foreign Ministry* ». Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

### Forces de police :

Si possible, envoyez une copie de votre appel à l'« *Islamic Republic of Iran Police Force* » (Forces de police de la République islamique d'Iran), en indiquant qu'il s'agit d'une copie, *via* le site web suivant :

<http://www.policeiri.org/fpage/contactus.html>

### Jamiat-e Motalefeh-e Eslami (Association de la coalition islamique), un parti politique influent :

Si possible, envoyez une copie de votre appel à « *Habibollah Asgaroladi and other members of the Central Committee* » (Habibollah Asgaroladi et les autres membres du Comité central), en indiquant qu'il s'agit d'une copie, à l'adresse suivante : [info@motalefeh.org](mailto:info@motalefeh.org)

## PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

APRÈS LE 11 SEPTEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*